

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

(HAUTS-DE-SEINE)

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE 26 NOVEMBRE, À 19 H 00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 20 NOVEMBRE 2020, s'est rassemblé sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Étaient présents :

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. DRUT, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, M. PERRIN, Mme BERNARD, M. RUFFAT, M. REDIER, Mme HUMMLER-REAUD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA (à partir de la délibération n° 212).

Excusée représentée :

Mme VALETTA (de la délibération n° 210 à la n° 211 pouvoir à Mme GENOVESI).

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 00 et demande à Madame Carole THIERRY de procéder à l'appel des membres présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Carole THIERRY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire informe de la nomination de Monsieur Alexandre GUINEE comme conseiller municipal délégué au handicap, qui travaillera en étroite collaboration avec Madame Françoise ROUBINET-LESCHEMELLE, adjointe au maire déléguée à la santé et au handicap.

En ce qui concerne l'activité des commerces durant la période actuelle de crise sanitaire, Monsieur le maire rappelle sa volonté de poursuivre l'aide apportée au tissu commercial rueillois. Outre les mesures déjà mises en place par la ville, il invite les élus, de l'opposition et de la majorité confondues, à inciter les Rueillois à acheter dans les commerces locaux et non sur les plateformes Internet. Il informe qu'il y a malheureusement déjà des commerces définitivement fermés et d'autres en très grande difficulté.

Monsieur le maire rappelle que les marchés forains sont ouverts à Rueil grâce aux mesures sanitaires strictes qui y sont appliquées. Il constate malheureusement que certains usagers manquent de discipline. Cela risque de se traduire par une fermeture administrative des marchés décidée par le préfet comme il l'a déjà fait dans d'autres communes du département. Ce serait dommage alors que l'on constate que ces marchés attirent nombre de Rueillois. Monsieur le maire demande à tous de passer le message de bien respecter les règles de fonctionnement et consignes propres aux marchés. Il précise que le marché de Rueil-Sur-Seine est parfaitement géré et connaît un certain succès dont il se félicite. Le maire tient à remercier la réserve citoyenne pour sa participation très active au bon déroulement des marchés forains de Rueil. Il en profite pour faire un appel à de nouveaux candidats pour venir la renforcer.

Monsieur le maire fait un point sur le salon du terroir, rendez-vous annuel qu'il souhaite voir perdurer. Ce salon ne pouvant se tenir dans les conditions habituelles, il a été remplacé par un « drive ». Ainsi, une quarantaine de commerçants viendront installer leurs camions sur le parking de la piscine les 4 et 5 décembre prochain pour remettre les quelque 1 500 commandes déjà passées par les habitués du salon.

Monsieur le maire fait ensuite un point sur les repas offerts traditionnellement chaque fin d'année aux 5 000 seniors de la ville. Ces repas ne pouvant se tenir dans leur forme habituelle, la municipalité a décidé de les remplacer par des colis composés à 80 % de produits issus des commerces rueillois. Ces colis seront distribués dans les anciens commerces Kookaï et André situés place Jean-Jaurès, à compter du 7 décembre, aux seniors et aux personnes défavorisées repérées par les services sociaux. Là encore, Monsieur le maire remercie vivement la réserve citoyenne, très mobilisée sur ce projet, ainsi que les membres du CCAS.

Monsieur le maire souligne l'effort particulier que la ville souhaite faire pour Noël. Des initiatives sont en cours de validation pour souffler un esprit de Noël sur la ville malgré le contexte qui empêche toute animation générant des regroupements de personnes. Un concours de vitrines de Noël est également prévu avec les commerçants de la ville.

Monsieur le maire termine son intervention en faisant un point sur le complexe omnisports de l'Arsenal. Ce complexe regroupe 4 équipements sportifs, ce qui en fait un projet ambitieux mais permet d'économiser 14 M€ par rapport à 4 équipements distincts du même type. La livraison de la piscine connaît un petit retard dû à la COVID.

N° 210 - Présentation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 octobre.

Le conseil municipal prend acte.

INTERVENTIONS

M. INDJIAN

INDIQUE qu'il a émis une observation lors de la commission des finances : contrairement aux propos tenus par Monsieur le maire lors du précédent conseil municipal, l'exploitation des équipements pour les jeux olympiques n'est pas dévolue à VERT MARINE mais à la société RECREA.

M. LE MAIRE

DIT connaître les dossiers de la Métropole du Grand Paris.

N° 211 - Décisions municipales prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Le conseil municipal prend acte.

INTERVENTIONS

M. LE CLEC'H

PRECISE que dix demandes d'explications ont été formulées par MM. INDJIAN et RUFFAT lors de la commission des finances.

INDIQUE que toutes les réponses ont été apportées.

N° 212 - Modification de la délibération n° 62 du 15 juillet 2020 portant création et désignation des membres de la commission des permis de construire.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 ABSTENTIONS (Madame Martine JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT).

N° 213 - Approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission des marchés à procédure adaptée (CoMAPA).

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 CONTRE (Madame Martine JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT).

N° 214 - Modification du tableau des indemnités de fonction allouées par la commune aux membres du conseil municipal.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 CONTRE (Madame Martine JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT) ET 7 ABSTENTIONS (Madame Francine PAPONNAUD, Monsieur François JEANMAIRE, Monsieur Pascal PERRIN, Madame Anne-Françoise BERNARD, Monsieur Hugues RUFFAT, Monsieur Nicolas REDIER, Madame Anne HUMMLER-REAUD).

INTERVENTIONS COMMUNES POUR LES DELIBERATIONS N° 214 et 215

M. LE MAIRE

DIT qu'il tient à participer aux efforts demandés aux adjoints au maire alors qu'il n'y est pas obligé.

M. POIZAT

INDIQUE que son groupe votera contre pour deux raisons essentielles : la première est qu'il souhaite protester contre la décision du maire de supprimer l'indemnité de fonction qui avait été instituée lors du mandat précédent pour tous les conseillers y compris ceux de l'opposition ; la deuxième est que, dans la période de crise sociale actuelle liée à la COVID-19, il aurait souhaité que la majoration de 15 % d'indemnité de fonction soit refusée par les adjoints au maire, comme geste de solidarité vis-à-vis de la population en difficulté.

M. LE MAIRE

RAPPELLE l'investissement personnel des adjoints et conseillers délégués sur leurs délégations, importantes pour une ville de 80 000 habitants comme Rueil, au budget conséquent de 260 M€ et dont la mairie compte 2 200 salariés. Il s'agit en l'occurrence de la gestion d'une grande entreprise au quotidien. De plus, le travail accompli par les adjoints sur le terrain permet de ne pas recruter d'agents municipaux supplémentaires pour le réaliser.

M. LE CLEC'H

PRECISE que cette majoration représente 5 000 €.

M. LE MAIRE

DIT que le montant de cette majoration est très peu de chose rapportée au budget de la ville et rappelle l'investissement de certains élus qui, en outre, pour ceux ayant une activité professionnelle en parallèle, voient leur salaire diminuer quand ils travaillent pour la ville. Il remercie chaleureusement les adjoints pour leur travail et leur implication.

N° 215 - Modification de la majoration des indemnités de fonction allouées par la commune.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 CONTRE (Madame Martine JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT) ET 7 ABSTENTIONS (Madame Francine PAPONNAUD, Monsieur François JEANMAIRE, Monsieur Pascal PERRIN, Madame Anne-Françoise BERNARD, Monsieur Hugues RUFFAT, Monsieur Nicolas REDIER, Madame Anne HUMMLER-REAUD).

INTERVENTIONS COMMUNES AVEC LA DELIBERATION N° 214.

N° 216 - Adhésion à la centrale d'achat SIPP'N'CO.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 7 ABSTENTIONS (Madame Francine PAPONNAUD, Monsieur François JEANMAIRE, Monsieur Pascal PERRIN, Madame Anne-Françoise BERNARD, Monsieur Hugues RUFFAT, Monsieur Nicolas REDIER, Madame Anne HUMMLER-REAUD).

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

DEMANDE des précisions concernant la couverture géographique de la centrale d'achat.

MME KEMPF

PRECISE que cette centrale d'achat couvre les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, du Val d'Oise, de l'Essonne, des Yvelines et de Paris pour les bois de Vincennes et Boulogne.

M. LE MAIRE

RAPPELLE que ce syndicat existe depuis 1924 et qu'il existe d'autres syndicats anciens comme le SIGEFF qui s'occupe du gaz, le SIAPP pour l'eau, etc. La ville de Rueil adhère aussi au SITRU pour le traitement des ordures ménagères, dont Denis GABRIEL est vice-président.

PRECISE que ces syndicats offrent des conditions financières aux communes adhérentes ainsi regroupées plus intéressantes que pour des communes isolées. En tant que président de la Métropole du Grand Paris, il n'a pas souhaité faire disparaître ces syndicats. Cette centrale d'achat est la bienvenue.

M. JEANMAIRE

PROPOSE que ce type de mutualisation soit appliqué aux mairies et qu'il n'y ait qu'un maire et 30 adjoints par exemple pour le POLD.

M. LE MAIRE

REPOND que des réflexions dans ce sens sont en cours.

N° 217 - Approbation de l'acte modificatif n° 4 au contrat n° 17003 conclu avec VERT MARINE portant adaptation des conditions financières.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 7 CONTRE (Madame Francine PAPONNAUD, Monsieur François JEANMAIRE, Monsieur Pascal PERRIN, Madame Anne-Françoise BERNARD, Monsieur Hugues RUFFAT, Monsieur Nicolas REDIER, Madame Anne HUMMLER-REAUD) ET 5 ABSTENTIONS (Madame Martine JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT).

INTERVENTIONS

M. LE MAIRE

INDIQUE qu'il s'agit d'une délibération qui rétablit les équilibres financiers.

N° 218 - Approbation de l'acte modificatif n° 1 au contrat n° 17030 conclu avec la SEM TAM portant prolongation du contrat.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

INTERVENTIONS

M. LE MAIRE

PRECISE qu'une grande partie de cette décision est liée à la COVID-19. La ville a en effet une perte de 2 M€ de recettes en plus des dépenses générées par la COVID-19.

DEMANDE que tous soient plus solidaires et moins critiques envers la gestion de la ville dans ces circonstances.

N° 219 - Acquisition d'une emprise d'alignement cadastrée section BL n° 701, sise 10 rue des Coudreaux et appartenant à la SCI BILLANCOURT MEDIA.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 220 - Cession d'un logement communal situé 45, rue Haute.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 CONTRE (Madame Martine JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT).

INTERVENTIONS

MME JAMBON

PROPOSE une autre destination à ce logement. Il pourrait être inclus dans le parc social et, par exemple, confié à l'association Habitat et Humanisme qui se charge de rénover et gérer des logements. Ainsi ce logement pourrait être attribué à du personnel communal qui a du mal à se loger (par exemple, une auxiliaire de puériculture).

M. LE CLEC'H

REPOND que le personnel communal ayant de faibles revenus peut être classé en deux catégories : ceux dont les critères leur permettent d'entrer dans le statut des demandeurs de logements HLM, et ceux qui rencontrent de réelles difficultés. Pour ces derniers, la ville a suffisamment de logements en réserve pour loger les agents ayant de petites ressources. Actuellement, une soixantaine de personnes sont logées dans ce cadre.

N° 221 - Cession d'une propriété communale située 6, chemin du Bois Béranger.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 ABSTENTIONS (Madame Martine JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT).

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

S'INQUIETE du devenir de la parcelle en question. En effet, vu que le PLU change tous les six mois, il est à craindre la construction d'une deuxième maison à terme sur ce terrain de plus de 1 200 m², ce qui représenterait une superbe affaire immobilière.

MME BOUTEILLE

RAPPELLE que les modifications du PLU prennent plus de six mois et qu'il s'agit d'adaptations liées aux lois supra-communales plus que de modifications réelles. Par ailleurs, cette parcelle est située en zone N, donc sans possibilité de construire.

M. LE MAIRE

PRECISE que ce terrain se situe dans les Gallicourts et qu'une négociation est en cours avec le département pour créer un parc départemental dont ce secteur ferait partie.

N° 222 - Engagement de la ville dans le programme CIT'ERGIE.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 7 CONTRE (Madame Francine PAPONNAUD, Monsieur François JEANMAIRE, Monsieur Pascal PERRIN, Madame Anne-Françoise BERNARD, Monsieur Hugues RUFFAT, Monsieur Nicolas REDIER, Madame Anne HUMMLER-REAUD).

N° 223 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à deux associations rueilloises.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 224 - Présentation du rapport en matière de développement durable pour l'année 2019-2020.

Le conseil municipal prend acte.

INTERVENTIONS

M. LE MAIRE

REMERCIE M. D'ESTAINTOT pour le document remarquable réalisé par les services.

M. POIZAT

INDIQUE que, comme chaque année, ce rapport sur le développement durable pose des problèmes de lecture sur la forme et sur le fond.

PRECISE que, sur la forme, M. le maire rappelle, en début du document, les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et qu'il souhaite les mettre en œuvre avec le « même degré d'ambition ». Or, M. POIZAT dit que le reste du rapport ne montre pas en quoi les nombreuses mesures décrites en détail dans le rapport contribuent à l'atteinte de ces objectifs.

- Par exemple, concernant les émissions de gaz à effet de serre, la ville s'engage à avoir réduit ces émissions de 40 % en 2030 par rapport au niveau de 1990. M. POIZAT demande en quoi, par exemple, la ZAC dite de l'éco-quartier contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- De même, en ce qui concerne la production d'énergie renouvelable avec un objectif de 32 % dans la consommation totale, en quoi le réseau de chaleur en cours de construction dans la ZAC de l'Arsenal va-t-il permettre d'atteindre cet objectif ?
- Dans quelle mesure les centrales photovoltaïques installées ou à venir sur les bâtiments municipaux vont-elles contribuer à atteindre ces objectifs ?
- Enfin, en ce qui concerne le troisième grand objectif de la loi qui est la réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012, si certaines mesures décrites dans le rapport

peuvent possiblement permettre d'atteindre cet objectif, elles n'y sont pas reliées comme, par exemple, le développement des mobilités actives prétendument encouragé par la ville (pistes cyclables, achat de vélos électriques). En quoi la performance des futurs bâtiments de la ZAC va-t-elle permettre à la ville de Rueil d'atteindre ces objectifs dont M. le maire a fait siens ?

AJOUTE que l'on pourrait passer en revue toutes les mesures décrites en détail dans le rapport et se poser la même question : en quoi ces mesures permettent-elles à la ville d'atteindre les objectifs qu'elle s'est elle-même fixés ?

PRECISE que, sur le fond du rapport, les relevés météorologiques montrent un emballement du dérèglement climatique ces dernières années avec des écarts de températures plus importants et des canicules plus longues et plus fréquentes. Les projections du GIEC appellent à une transformation profonde de nos modes de vie, en particulier sur l'aménagement et la mobilité pour des zones urbanisées comme Rueil.

DIT que les propositions de transformation présentées dans le rapport de développement durable ne sont pas suffisantes pour être à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle. Il est nécessaire de concevoir la réponse à l'urgence climatique comme un impératif général s'imposant à toutes les politiques publiques mises en œuvre et ne pas la réduire au volet « climat » du programme ou à une politique publique parmi d'autres.

PRECISE que la crise climatique est une crise systémique dont la cause profonde se situe dans nos modes de vie, de production et de consommation. Il ne faut donc pas demander à chaque service quels efforts ils pensent pouvoir consentir et fixer les objectifs en conséquence ; il faut identifier les objectifs dictés par la situation climatique et en déduire les contraintes que doivent respecter chaque service. Cela peut notamment se traduire par l'établissement d'une feuille de route 2020-2026 de « décarbonation » du territoire avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'évaluation systématique de l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre des décisions prises par la commune.

M. LE MAIRE

DEMANDE à M. POIZAT et à l'opposition en général, de reconnaître malgré tout ce qui est fait à travers ce rapport. Il s'agit de faits avérés, pas de mensonges.

REMERCIE M. D'ESTAINOT pour ce travail de synthèse, au nom de la majorité municipale qui est fière de ce résultat.

PRECISE que l'on peut parler de la géothermie qui est bien une énergie renouvelable.

ANNONCE à ce sujet qu'il a le sentiment que les négociations engagées vont bien se terminer. Ce projet va changer complètement la configuration de la Ville et ajoute qu'en ce qui concerne les pistes cyclables (Colmar...), bien que beaucoup de Rueillois soient contre, le travail réalisé est méritoire et souhaiterait qu'il soit reconnu.

MME PAPONNAUD

DIT que ce rapport ne répond pas aux enjeux du réchauffement climatique ni au développement durable. Il contient certes des éléments à impact positif (la ZAC de l'écoquartier, des projets en matière de gaspillage alimentaire, certaines pistes cyclables...), mais beaucoup trop de généralités et comporte d'importantes omissions.

SIGNALE que ce rapport ne rappelle pas les objectifs prioritaires de la ville, issus de son Agenda 21 (114 actions), et le déplore.

S'INTERROGE sur les études dont il est question dans le rapport pour anticiper les risques climatiques. Si elle approuve ce type d'étude, elle demande à en avoir les conclusions, par ex. pour le ruissellement en cas d'orage et le fonctionnement du sous-sol et des nappes phréatiques.

S'INTERROGE également sur les enquêtes publiques dont il est question dans le rapport et demande de quelles enquêtes publiques il s'agit. Elle précise que les associations environnementales de Rueil ne semblent pas avoir été consultées sur les problèmes d'environnement et de développement durable. Elle le déplore car ces associations ont des connaissances dont elles pourraient faire bénéficier la ville.

SE DEMANDE si les élus ont été associés à cette enquête et si la démocratie représentative et participative a fonctionné normalement dans le cadre de l'élaboration de ce programme.

DIT qu'il y a beaucoup de généralités dans le rapport.

DIT encore que ce rapport indique que 14 % des actions sont réalisées depuis 2013, ce qui lui semble peu, et 76 % des actions de l'Agenda 21 sont en cours, mais elle demande lesquelles. Elle souhaiterait que ces actions soient énumérées.

DEPLORE qu'il n'y ait pas d'évaluation ni de chiffrage des objectifs et qu'il serait utile de disposer d'un rapport d'étape puisque l'Agenda 21 date de 2013.

SIGNALE qu'il n'y a pas non plus de prévision d'actions ni de plan pour l'avenir, qu'on ne sait pas ce qui va être fait en 2021 ni les années qui viennent.

DIT qu'il y a des éléments dans le rapport qui n'y ont pas leur place, comme par exemple la culture et le commerce dont elle ne voit pas le rapport avec le développement durable. Elle précise qu'il n'y a rien sur la géothermie. Elle ajoute qu'il y a des éléments essentiels qui sont absents du rapport comme des actions en matière d'urbanisme et de densification alors que Rueil se situe en zone urbaine, et elle souhaiterait avoir des informations sur l'évolution du tissu urbain. Mme PAPONNAUD signale aussi qu'il n'y a pas d'étude sur les inondations compte tenu de toutes les constructions en amont de la ville, qu'il n'y a rien sur les nouveaux équipements, ni sur les obligations imposées aux promoteurs pour que les constructions soient vertes, ni sur la santé et le remplacement de certains arbres et la préservation du paysage...

M. REDIER

PRECISE qu'il existe un décret tertiaire qui impose à tous les propriétaires de parcs immobiliers de réaliser des économies d'énergie : 40 % en 2030, 50 % en 2040... pour tous les bâtiments de plus de 1 000 m². Par conséquent, la mairie est concernée comme toutes les grandes entreprises.

S'INTERROGE sur le nombre d'équivalent-logement à atteindre pour obtenir le point d'équilibre du réseau de chaleur de Rueil si les bâtiments consomment 40 % de moins, et ce même s'il approuve la volonté de la mairie, exposée dans son plan de développement durable, d'amplifier les efforts de réduction de la consommation sur le parc de logements faisant ainsi baisser fortement la consommation globale des bâtiments.

S'INTERROGE aussi sur les véhicules verts, car s'il estime que l'aide de la MGP, ajoutée aux autres aides de l'Etat favorise l'achat de véhicules verts (tout électriques ou à hydrogène).

S'INQUIETE des aides financières apportées pour l'acquisition de véhicules hybrides qui sont souvent achetés surtout pour les avantages fiscaux qu'ils génèrent, alors que leur autonomie est limitée et qu'ils squattent les prises électriques mises à disposition.

PRECISE qu'il faudrait parvenir à différencier ce qui est de l'effet d'aubaine des véhicules efficaces pour le client.

M. D'ESTAINOT

APPORTE les éléments de réponses suivants :

- en ce qui concerne l'enquête publique qui a duré une année environ pour pouvoir définir le nouvel agenda 21 et ses 114 actions, il y a eu un retour de l'enquête 10 fois supérieur à ce qui est habituellement constaté pour ce type d'enquête ; il y a eu une réelle concertation ;

- en ce qui concerne le ruissellement, il existe un rapport qui peut être montré ;
- pour les problèmes du sous-sol, des études sont en cours ; un marché a démarré il y a trois mois.

PROPOSE qu'une liste des rapports dont l'opposition voudrait prendre connaissance lui soit envoyée. Un point sera alors fait sur ceux qui sont terminés et ceux en cours.

PRECISE qu'en ce qui concerne les pourcentages évoqués par Mme PAPONNAUD, il y a des actions facilement mesurables comme, par exemple, les 5 écolo-crèches ; quand on a atteint les 5 labels écolo-crèches, on considère que l'action est terminée. En revanche quand on travaille sur les réductions de gaz à effet de serre ou la réduction de la consommation énergétique, cela fait partie des projets en cours et, bien évidemment, cela ne s'arrête pas. Le développement durable est une amélioration continue.

RAPPELLE qu'en ce qui concerne l'éco-quartier, il s'agit d'un projet ambitieux dont 25 % des logements seront en énergie renouvelable.

INFORME enfin qu'un travail est mené actuellement avec le SITRU pour récupérer un réseau de chaleur qui alimentera le secteur nord de la ville. Très peu de villes ont décidé d'engagements aussi ambitieux.

M. LE MAIRE

PRECISE qu'en ce qui concerne les enquêtes publiques, tout le monde peut venir y participer et tous les élus en sont informés.

N° 225 - Présentation du rapport « égalité entre les hommes et les femmes » sur la base des données chiffrées du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Le conseil municipal prend acte.

N° 226 - Présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

Le conseil municipal prend acte.

INTERVENTIONS

M. LE MAIRE

INSISTE sur quatre axes/ambitions qu'il expose :

1) La maîtrise budgétaire

- Depuis 2014, la ville a perdu 12,5 M€ de DGF. C'est une perte de recette importante car la DGF est passée de 13,6 M€ en 2014 à 2,3 M€ aujourd'hui et disparaîtra complètement dans deux ans.
- Depuis 2014, la ville a dû faire face à 11 M€ de péréquation en plus. Elle est passée de 1,8 M€ en 2014 à 14 M€ aujourd'hui.
- Ce qui représente près de 24 M€ de recettes perdues depuis 2014.
- Dans ce contexte, il est facile de critiquer la gestion de la ville !
- Un effort certain a été fait pour tenter de maîtriser la masse salariale et de faire en sorte de maintenir pour 2021 le même niveau qu'en 2020, à 83,7 M€, et ce malgré des augmentations qui ne peuvent être maîtrisées et qui frappent tous les ans, comme le GVT estimé à 700 000 € et d'autres mesures gouvernementales imposées aux collectivités territoriales.
- Il convient d'ajouter à ces dépenses supplémentaires une perte substantielle de recettes liées à la COVID-19 (stationnement gratuit, occupations du domaine public gratuites...).
- Dans ce contexte, la municipalité a décidé de lancer un audit pour évaluer la déficience des services et la dématérialisation qui est déjà enclenchée.

2) L'ambition environnementale

PRECISE à M. POIZAT que, non seulement il l'entend sur l'environnement, mais qu'il l'écoute. Ainsi,

depuis qu'il occupe les fonctions de Maire de Rueil-Malmaison, ce sont 80 hectares d'espaces verts qui ont été créés. Dans le ROB, il est proposé la création de nouveaux espaces verts :

- le parc du Cardinal, véritable poumon de 2,5 ha en plein centre-ville,
- le parc traversant de l'éco-quartier qui commence à se matérialiser et offrira à terme 2,5 ha ; l'éco-quartier comptera à terme 30 % d'espaces verts publics et privés,
- l'aménagement des bords de Seine, et ce après avoir acquis la propriété de Vert Bois à EDF pour 5 M€ au mandat précédent, ce qui, après avoir été fortement critiqué à l'époque, notamment par l'opposition, est largement approuvé aujourd'hui.

M. JEANMAIRE

INTERVIENT pour rappeler que, contrairement aux propos de M. le maire, toutes les oppositions ne se sont pas opposées à l'achat de Vert Bois à l'époque, dont lui-même qui avait approuvé ce projet.

M. LE MAIRE

RAPPELLE les raisons qui l'ont amené à retirer la délégation d'adjoint au maire à M. JEANMAIRE à l'époque.

POURSUIT son exposé sur les quatre axes majeurs :

- en ce qui concerne l'aménagement de la plaine des Closeaux, la Ville a la volonté d'acquérir auprès de l'APHP, les 2,5 hectares situés dans la plaine des Closeaux. L'objectif est d'ouvrir au public 5 à 7 ha de nouveaux espaces verts permettant d'aller directement sur la plaine des Closeaux depuis l'avenue des Closeaux. Parallèlement, la ville est en train de préempter la vente du stade ESSO pour 6,5 ha à un prix très intéressant. A terme, tout ceci constituera un ensemble vert qui ira de Franklin Roosevelt à Bougival en remontant par la plaine des Closeaux jusqu'à Garches par la forêt de Saint-Cucufa.

Ce programme va permettre de créer près de 20 ha d'espaces verts supplémentaires ouverts au public dans les toutes prochaines années.

3) L'ambition écologique

- la géothermie : la DSP relative à la distribution de chaleur est en cours de négociation. La ville a la volonté d'un déploiement de la géothermie sur une grande partie du territoire (de l'éco-quartier jusqu'à Rueil/Seine) ; ce réseau pourrait à terme rejoindre celui du SITRU à Chatou pour une mutualisation des réseaux ;
- la pose de panneaux photovoltaïques : 200 000 € sur 2021 – Objectif sur le mandat : pose de 1 000 panneaux photovoltaïques, avec une aide de la MGP dans le cadre de son « plan de solarisation du patrimoine public » ;
- poursuite du plan pluriannuel de remplacement des chaudières à gaz de la ville par des modèles plus économiques et plus performants : 600 000 €/an ;
- poursuite du passage de l'éclairage public en LEDS (600 000 €) ; M. le maire rappelle que la ville compte 130 km de rues, ce qui en fait la ville des Hauts-de-Seine qui possède le plus grand nombre de km de rues et, par conséquent, un poste financier correspondant très important ;
- rénovation du gymnase Jean-Dame : traitement thermique de ce bâtiment avec isolation par l'extérieur et pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Coût de l'opération : 1 M€ dont 300 000 € sur le budget 2021.

4) L'ambition numérique

- développement en cours de l'application « vivre à Rueil » afin d'accéder plus rapidement à des services déjà présents sur le site Internet et à de nouveaux services en lien avec la mobilité ;
- développement de l'application de mise en relation des commerces de proximité avec les Rueillois, permettant de passer de la réservation du produit, aujourd'hui, à la possibilité d'achat en ligne, demain, afin d'améliorer la visibilité et de préserver la santé financière des commerçants rueillois ;
- un audit des systèmes informatiques sera mis en œuvre en 2021 afin de rationaliser l'écosystème informatique de la mairie ;
- un site Intranet sera développé en 2021 pour faciliter la communication entre les services et servir

de support au télétravail ;

- le télétravail sera facilité par une nouvelle vague d'acquisition d'une centaine d'ordinateurs portables en 2021 qui s'ajouteront aux 180 déployés à fin 2020. Il s'agit d'une volonté absolue d'aider les agents, surtout les plus éloignés géographiquement et de réduire ainsi les transports polluants.

M. LE CLEC'H déroule la présentation du rapport qui a été remis à chaque conseiller en version papier et rappelle que le vote ne porte pas sur le contenu de ce ROB mais sur le fait qu'un débat a bien eu lieu. Il précise que le vote du budget 2021 est mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal fixé au 16 décembre prochain.

M. INDJIAN

PRECISE que son intervention se base sur le document remis et non sur les éventuelles précisions complémentaires apportées en séance par M. le maire.

DIT que son groupe comprend qu'au regard de la crise sanitaire actuelle, certains choix puissent sembler plus prioritaires que d'autres. A l'inverse, il ne faudrait pas trouver toutes les excuses pour ne pas se donner des objectifs.

ESTIME qu'en termes d'orientation, le ROB n'en a que le nom. Il ressemble aux budgets précédents et ne reflète pas la marque de la campagne électorale de la majorité.

RAPPELLE que le budget 2021 mentionne un nouvel emprunt de 12,5 M€, une dette à fin 2021 qui sera à peu près identique à celle de 2020 (environ 180 M€), alors que dans l'intervalle la ville aura dépensé près de 20 M€ pour le remboursement de la dette, une capacité d'investissements pluriannuels limitée à 29 M€, un endettement préoccupant qui obère les investissements du futur...

S'INTERROGE sur les perspectives d'investissement pour 2022-2023 qui ne sont que de 24 M€, soit en baisse par rapport à 2021.

SE DEMANDE, compte tenu de l'accroissement prévisible de la population rueilloise, si la ville sera en mesure de financer les équipements publics nécessaires.

REMARQUE que l'impact de l'augmentation de la population qui va arriver n'est jamais mentionné malgré ses inévitables conséquences sur le budget.

AJOUTE qu'il n'y a rien non plus sur le projet de géothermie et ses conséquences financières.

PRECISE qu'en ce qui concerne la réduction programmée de la masse salariale, il serait choquant qu'elle touche le personnel des écoles alors que les besoins sont en progression.

AJOUTE que l'on rogne un peu sur le budget social, ce qui n'est pas bon signe, puisque la subvention versée au CCAS passe de 6,6 M€ en 2020 à 6,1 M€ en 2021.

CONCLUT en précisant qu'il est difficile de discerner un plan d'ensemble qui donne une feuille de route pour la mandature. Il est indispensable de redéfinir les orientations proposées.

M. RUFFAT

PRECISE que les propos avancés pour présenter le ROB sont similaires à ceux tenus lors du dernier budget voté en juillet dernier et dit que ce ROB est « sans saveur ». On y parle de contraintes (baisse de la DGF, augmentation de la péréquation, augmentation de la masse salariale...) mais que ce rapport est vide de contenu. A part quelques chiffres modifiés, il s'agit d'un copié-collé du passé.

ATTEND du maire, a minima, son projet, son programme à l'intérieur du budget. M. RUFFAT réclame depuis plusieurs années un budget prospectif permettant d'avoir une vision.

PRECISE que, dans la période aussi troublée qu'aujourd'hui, les gens ont besoin d'avoir une vision à long terme, un projet, une dynamique, une énergie, une volonté de transformer. Ainsi, M. RUFFAT ajoute que si on lui proposait aujourd'hui un projet nécessitant un investissement conséquent (20 M€ par ex.), il serait prêt à voter pour ce type de budget.

M. PERRIN

SOUHAITE savoir à quoi précisément correspondent les 900 K€ de maintenance du complexe sportif de l'Arsenal.

M. LE CLEC'H

DIT qu'il est surpris des critiques de l'opposition car une partie des reproches formulés a été gommée par les propos de M. le maire en séance.

PRECISE que, bien que nous soyons dans une période de contraintes, nous affichons des ambitions, ce que peu de villes font, et le souhait fait par M. le maire et lui-même a été de dissocier le budget « day-to-day » 2021 des grands objectifs du mandat. Peu de villes affichent des efforts en matière de nature, écologie, environnement comme le fait Rueil. De même, une réflexion a été menée sur l'efficacité du personnel. La dette, quant à elle, pourrait être augmentée, mais la chambre régionale des comptes ne l'encourage pas. La Ville ne peut plus emprunter davantage. Malheureusement, nous ne sommes pas dans le privé mais dans le public.

AJOUTE que toutes ces contraintes vont augmenter l'année prochaine. Il faut, par conséquent, faire des économies. Cependant, le choix est fait d'afficher clairement en début de mandat toutes les orientations.

PRECISE qu'en ce qui concerne la subvention au centre communal d'action sociale (CCAS), l'effort social ne baisse pas, car il y avait en 2019 un excédent de 500 000 € qui a été retiré de la subvention. Il s'agit d'un effet de comptable et non d'un effet d'action.

M. GABRIEL

PRECISE que l'équipe municipale en place a été élue pour six ans et qu'elle a six ans pour réaliser son programme qui pourra être vérifié au fur et à mesure.

RAPPELLE que le dernier mandat s'est terminé avec la COVID-19 et que le nouveau mandat a commencé avec la COVID-19. Une épée de Damoclès est au-dessus de toutes les têtes. On le voit auprès des commerçants, des TPE, des PME, des personnes suivies par le secteur social (chômage et impayés de loyer augmentent). Par conséquent, avant de voir le budget municipal qui avait été envisagé dans une période « normale », on va attendre un peu.

RAPPELLE une citation de Clémenceau : « on n'a jamais une opposition à notre hauteur », qu'il invite les élus de l'opposition à méditer.

DIT aux élus de l'opposition qu'ils n'ont pas formulé de contre-proposition de budget ni aucune perspective de propositions.

REPOND à M. INDJIAN en lui reprochant de dire que ce budget est le même que celui voté en juillet dernier. Mais il lui fait remarquer que son discours est exactement le même qu'en juillet. Il n'y a rien de nouveau, aucune proposition.

PRECISE que l'endettement crée aussi la richesse. En sa qualité de conseiller régional, il a voté le DOB de la Région car il ne voyait pas ce qui aurait pu être fait de plus. De même, le budget de l'Etat compte 20 Md€ d'endettement supplémentaire depuis peu, et qu'il ne voit pas non plus ce qui aurait pu être fait de plus.

INTERROGE le Conseil municipal sur ce que cherchent les Rueillois et sur ce qu'ils attendent.

DIT que les Rueillois ont un peu changé :

- ils attendent des écoles entretenues, modernisées, avec le numérique ;
- ils veulent avoir de la sécurité, comme la plupart des Français aujourd'hui dont c'est devenu l'un des thèmes prioritaires, et demandent des caméras ;
- ils demandent le développement et surtout l'entretien des espaces verts ;
- ils veulent un soutien accru aux seniors qui font preuve d'une grande tristesse dans les EHPAD où ils ne reçoivent plus de visite, ainsi que ceux qui fréquentent habituellement le restau-club et qui ne peuvent plus s'y rendre, perdant ainsi tout lien social ;
- ils appellent à soutenir l'économie locale ;
- ils refusent une augmentation des impôts locaux, ce que la municipalité a entendu.

CONCLUT en demandant de rester humbles. On peut toujours critiquer un budget, il peut toujours être meilleur, plus raisonnable, il peut y avoir moins d'endettement, mais, pour l'instant, la ville est bien gérée et suit les indications de la cour régionale des comptes.

M. LE MAIRE

DEMANDE à M. GODON de répondre à la question de M. PERRIN concernant le contrat de performance et de maintenance du complexe sportif.

M. GODON

RAPPELLE que le complexe sportif de l'Arsenal couvre une surface de 15 000 m² qu'il convient d'entretenir. Ce contrat comprend l'entretien des sols qui sera externalisé mais aussi les fluides : eau, poste important pour la piscine, électricité, échangeurs, etc., autant de prestations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement.

PRECISE que le sport en général permet le lien social et le bonheur de pratiquer une activité physique quel que soit l'âge. Il a un impact positif sur la santé et le moral.

RAPPELLE en outre que Rueil a été sélectionnée pour être ville-accueil lors de la coupe du monde de rugby en 2023 et sera « terre de jeux » en 2024 lors des Jeux olympiques.

M. LE MAIRE

DIT qu'il a du mal à accepter les propos tenus par l'opposition lorsqu'on parle de « pas d'objectif, sans saveur, pas de perspective, pas de projet », alors qu'il vient d'exposer le contenu de quatre ambitions fortes sur lesquelles il revient.

PRECISE que la diminution des recettes de la ville, subie par tous, devrait être compensée par une augmentation des impôts. Or, ce n'est pas la volonté de la municipalité actuelle et assume la responsabilité de ce choix. Par conséquent, il convient de rechercher des économies partout où cela est possible.

PRECISE encore que son ambition environnementale est peut-être la plus belle que l'on puisse avoir aujourd'hui. 20 hectares d'espaces verts supplémentaires est exceptionnel et demande que l'on n'ignore pas ces réalités. En ce qui concerne l'ambition numérique, il précise que la société change vite et qu'il faut s'engager très vite dans cette évolution.

CONFIRME qu'il a donné instruction à M. LE CLEC'H de rogner sur tous les budgets, la seule solution pour faire face aux défis budgétaires étant de faire des économies, d'abandonner des dépenses, des projets. Mais il précise que tout sera fait en sorte de ne laisser personne au bord de la route.

REPREND des points évoqués par l'opposition. Contrairement à ce qu'elle avance, dit qu'il est heureux que les investissements baissent dans l'avenir. Il s'agit de la gestion municipale et celle-ci a anticipé les

besoins à long terme (école Robespierre, complexe sportif...). Les équipements collectifs sont prévus : outre la construction d'équipements comme Robespierre, une réflexion est menée notamment sur les classes en réserve dans les écoles de la ville qui pourront accueillir les enfants qui arriveront dans les 7 à 8 ans qui viennent. En outre, la municipalité a travaillé sur la dette et assume ses choix.

RAPPELLE que l'action de la municipalité est fondée sur des projets et des réalisations. Il ne supporte pas la mauvaise foi de certains et rappelle qu'il a été élu et réélu à la tête de ville depuis plusieurs mandats.

INTERVENTIONS

M. DRUT

INFORME le conseil municipal de sa démission en tant que conseiller municipal.

RAPPELLE ce qui l'a amené à venir sur la liste électorale conduite par M. OLLIER : outre le fait qu'il s'agisse d'un ami, il est arrivé à Rueil-Malmaison avec sa famille en 2017 et a très vite été frappé par la qualité et la quantité des espaces verts qu'offre la ville et dont la surface va encore augmenter prochainement. Il précise que sa famille et ses relations comprennent sa satisfaction car Rueil est une ville d'avenir avec des projets qui sont réalisés. C'est pour ces raisons qu'il a souhaité devenir élu.

EXPLIQUE que malgré sa satisfaction, il n'a pas la disponibilité suffisante, comme le nécessite un mandat d'élu local, du fait de ses importantes responsabilités au niveau national sportif.

PRECISE néanmoins qu'en sa qualité de membre du CIO et de l'organisation des jeux de Tokyo en 2021, il mettra autant que possible ses compétences et sa disponibilité au service de la promotion de Rueil-Malmaison comme ville retenue comme « terre de jeux » pour les JO de 2024.

AJOUTE que le complexe sportif de l'Arsenal est beau et fonctionnel, l'un des plus beaux qu'il ait pu visiter en France et dans le monde.

M. LE MAIRE

REMERCIÉ GUY DRUT d'avoir accepté d'être sur sa liste, ce dont il a éprouvé une grande fierté.

RAPPELLE que GUY DRUT porte très haut les valeurs olympiques et que son nom honore Rueil-Malmaison.

PRECISE qu'il comprend sa décision de démission mais lui demande de devenir l'ambassadeur de Rueil partout dans le monde dans le cadre de l'olympisme international.

M. DRUT

ACCEPTÉ la proposition de M. LE MAIRE.

QUESTIONS DIVERSES

M. JEANMAIRE

INFORME que, par dérogation au code général des impôts, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent instituer un dégrèvement des 2/3 du montant de la cotisation financière des entreprises (CFE) des prélèvements dus au titre de l'année 2020.

PRECISE que, dans ce cadre, certaines entreprises rueilloises, particulièrement affectées par la crise sanitaire (dans les secteurs du tourisme, de la culture, du sport, de l'hôtellerie-restauration...), sont concernées.

DEMANDE si ces entreprises pourront bénéficier de cette aide fiscale exceptionnelle à Rueil ?

M. LE MAIRE

RAPPELLE que pour que ce dégrèvement puisse être appliqué, il faut que la capacité de la collectivité qui dégrève puisse être valide juridiquement. Or, le décret est sorti le 30 juillet 2020, alors que le conseil du POLD (qui gère la CFE) a eu lieu le 11 juillet et le conseil municipal de Rueil le 15 juillet 2020. Une délibération prise avant la parution du décret aurait été illégale.

M. JEANMAIRE

DIT que l'EPT Boucle Nord de la Seine a pu, quant à lui, voter un tel dégrèvement alors qu'il connaissait les mêmes contraintes que Rueil.

M. LE MAIRE

RAPPELLE que le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 16 décembre 2020 pour le vote du budget municipal de 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 26 novembre 2020, à 21 h 55.